

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Début de séance : 19 heures 30

Présents : Éric Chevillard, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Séverine Vial, Delphine Chrétien.

Absents : Jean-Marc Denier, Denis Dos Santos, Antoine Fernandes, Véronique Mazur, Émeline Friedmann, Bruno Rouly.

Pouvoirs : Bruno Rouly donne pouvoir à Alain Roche.

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum atteint : (8 présents et 1pouvoir)

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 09 novembre 2023

Echange avec le directeur du Parc Naturel Régional du Vercors

Délibérations :

- Avenant bail Maison Médicale
- Convocation REMOCRA DECI avec le SDIS de l'ISère

Questions diverses :

- Repas / Colis des Anciens de la commune
- Fermeture Mairie / Agence Postale semaine 52
- Mise en place de l'information Panneau Pocket
- Schéma Directeur d'Eau Potable (SCERCL)

Date du prochain conseil

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2023 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

La visite du directeur du Parc Naturel Régional du Vercors a été reportée.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-12-2023

AVENANT BAIL MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire explique que la maison médicale a été améliorée par des travaux au cours de l'année 2023. En effet les anciens garages du rez-de-chaussée ont été transformés en un studio de 22,25 m² et une salle d'archives. Ce studio est destiné à faciliter la vie des médecins en permettant d'accueillir plus facilement un interne ou un médecin remplaçant.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'établir un avenant au bail de location de cette maison médicale. Pour l'instant, le loyer reste inchangé. Le studio et la salle d'archives sont mis à disposition gratuitement des locataires, représentés par Madame Buffereau, gérante.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le locataire.

Décision votée par 8 voix et un pouvoir pour.

DELIBERATION Numéro 02-12-2023

CONVOCATION REMOCRA DECI

Monsieur le Maire expose qu'une convention doit être signée entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère et la commune de Clelles.

Il s'agit d'une convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

L'application REMOCRA est un outil qui permet une liaison directe avec le système informatique d'alerte du SDIS de l'Isère et permet de signaler aux sapeurs-pompiers intervenants quasiment en temps réel, les PEI (Point Eau Incendie) opérationnels les plus proches de l'adresse de l'intervention.

La convention a pour objet de définir l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition de l'application informatique.

Plusieurs conseillers se sont portés volontaires pour être les correspondants pouvant être sollicités par le SDIS. Cet organisme assure à l'utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée.

Ces correspondants seront :

- Monsieur Didier Peybernès
- Monsieur Eric Chevillard
- Monsieur Jean-Marc Denier

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Décision votée par 8 voix et 1 pouvoir pour.

QUESTIONS DIVERSES

Repas / Colis des Anciens de la commune

Tous les colis ont été distribués, sauf pour une personne absente et une autre hospitalisée.
Le repas du 3 décembre s'est déroulé dans une ambiance conviviale, à la satisfaction de tous les participants.

Fermeture Mairie / Agence Postale semaine 52

La Mairie et l'Agence postale seront fermées du 25 décembre au 2 janvier.

Mise en place de l'information Panneau Pocket

Cette application pourra être téléchargée par tous et permettra d'avoir accès à des informations diffusées par la mairie.

Vous trouverez des explications sur le bulletin municipal et des flyers explicatifs sont disponibles à la mairie.

Schéma Directeur d'Eau Potable (SCERCL)

Des travaux seraient à entreprendre sur le réseau.

Certaines conduites seront remplacées en même temps que les travaux d'assainissement.

D'autres travaux seront envisagés ultérieurement.

La création d'un syndicat des eaux est en discussion entre les trois communes qui ont des sources communes : Clelles, Chichilianne, Saint Martin de Clelles. L'objectif est de conserver la maîtrise de leur réseau et de leur gestion de l'eau.

Le prochain conseil se tiendra le 18 Janvier 2024 à 19 heures 30

Vœux du maire : ils seront présentés le dimanche 21 janvier.

Clôture de la séance à 21 heures